

## Décisions CIADT du 11 mai 2010

Les annonces du Premier ministre à l'issue du Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010.

**Le labellisation de six nouveaux pôles dédiés aux écotechnologies**, dans les domaines de l'eau, de la gestion des déchets, de la construction et de l'énergie. Il s'agit des pôles Avenia, DREAM, EAU, Energivie, Hydreos, Team<sup>2</sup> .

**Le renouvellement de sept pôles et la délabellisation de six pôles.** Sept des treize pôles qui présentaient des insuffisances importantes à l'issue de leur évaluation en 2008 ont vu leur **label renouvelé**. Pour les autres, une procédure d'accompagnement et de sortie sera mise en place au cas par cas. Pour ces **pôles non reconduits**, les services de l'État sont mobilisés afin d'identifier des pistes de sortie, qui tiendront compte des spécificités de chacun :

- > Rapprochement avec d'autres pôles,
- > Mise en place de dispositifs de grappes d'entreprise,
- > Procédures de financements locaux ou nationaux...

"Le non-renouvellement ne doit pas être interprété comme un échec ou une sanction", a souligné François Fillon. "Il s'avère simplement que les pôles de compétitivité ne constituent pas une réponse universelle à l'ensemble des politiques et des enjeux et qu'il y a des cas où d'autres politiques sont mieux adaptées."

**Un prochain rendez-vous a été fixé en 2012** à l'ensemble des pôles, avec une nouvelle évaluation.